

Pièce jointe n°59

Une proposition motivée de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale

II. de l'article R. 515-59 du code de l'environnement

Les installations agroalimentaires sont concernées par un *Best Available Techniques Reference Document* (BREF) sectoriel nommé *Industries agro-alimentaires et laitières* (FDM).

Par conséquent, les meilleures techniques disponibles sont celles des industries agro-alimentaires et laitières. Les mesures prévues pour leur application sont définies en pièce jointe n°57.